



Conseil économique et social

Distr. générale
19 Janvier 2011
Français
Original: Anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

153^e session

Genève, 8-11 mars 2011

Point 4.13.1 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958 – Considération des projets

de rectificatifs aux Règlements existants soumis par le secrétariat

Proposition de rectificatif 2 à la révision 2 du Règlement n° 87 (Feux-circulation diurnes)

Note du secrétariat *

Le texte reproduit ci-après a été préparé par le secrétariat en vue de corriger la figure 1 de l'annexe 2 du Règlement n° 87. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1).

* Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, para. 106 and ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements, afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Annexe 2

Figure 1, modifier comme suit:

«

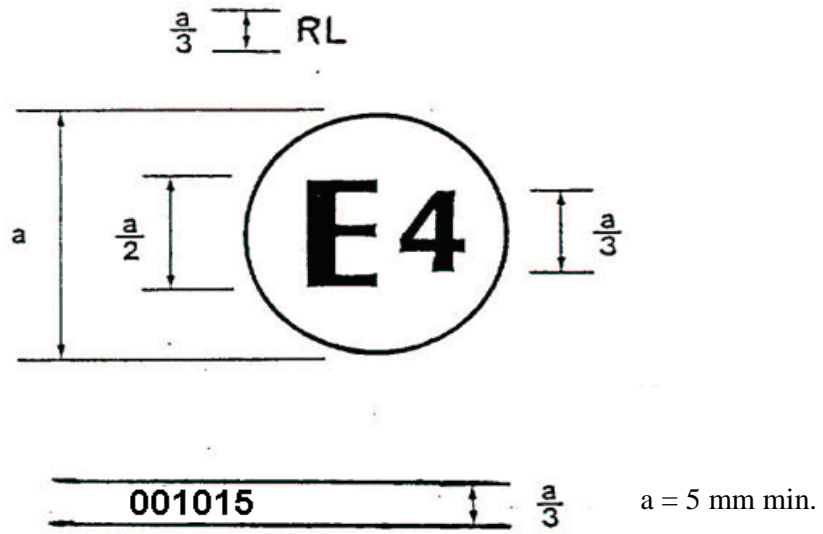


Figure 1»
